



L'intercommunalité

1 - La Communauté de Communes Lévézou-Pareloup



Siège administratif :

8 route du Claux - 12780 VEZINS
Tél. 05 65 58 19 84

Président : Arnaud VIALA

Le personnel :

- *Directrice Générale :*
Séverine PEYSSI-BOUTET
- *Comptabilité - RH - Secrétariat :*
Jennifer RICHARD
- *Développeur territorial :*
Cyril LEPACHELET
- *Animatrices service seniors :*
Laura PRADEILLES - Sophie PUECH
- *Responsable des services techniques :*
Jean-François VIDAL
- *Service technique :*
Patrice BELET - Olivier COSTES - Gilles DEVIC - Michel FABRE - Jacques CAZAGNES
Frédéric GINESTY - Kevin SERRIERE

Communes rattachées à la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup :

- Alrance - Arvieu - Canet-de-Salars - Curan
Saint-Laurent du Lévézou - Saint-Léons
Salles-Curan - Ségur - Vezins du Lévézou
Villefranche-de Panat.

Les délégués de la commune d'ARVIEU :

- Gilles BOUNHOL - Robert CLOT
Guy LACAN - Claudine BRU

Les compétences obligatoires :

- 1 - L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur

- 2 - Actions de développement économique :
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- 3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 4 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles :

- 1 - Création et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire
- 2 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- 3 - Action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives :

- 1 - Assainissement non collectif
- 2 - Politique culturelle et sportive
- 3 - Infrastructures numériques
- 4 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- 5 - Politique du logement et du cadre de vie.